

étaient indispensables pour prendre une décision sur des questions qu'il doit trancher avant d'accorder des fonds. Quant à moi, prétendre que c'est la méthode employée depuis 400 ans, c'est aller jusqu'à l'hypocrisie et je suis stupéfait par l'outrecuidance de pareille déclaration en Chambre.

A mon avis, le ministre a agi avec beaucoup de suite dans les idées, comme le montrent les déclarations de diverses personnes et associations qui ont trouvé à redire à ses décisions. Leurs déclarations étaient fondées sur la conviction ferme et sincère que la défense de notre pays est trop importante pour qu'on s'en moque, et lorsque des changements radicaux doivent avoir lieu, changements aussi lourds de conséquences sur le moral, le statut des forces et notre sécurité, sans parler des conséquences financières, les renseignements les plus complets devraient être fournis pour permettre à tous les intéressés de s'assurer que la question a été étudiée à fond, que tous les renseignements nécessaires sont disponibles et que les personnes les plus compétentes les ont examinés en détail. On ne nous a pas communiqué tous les renseignements, simplement un flot de propagande et la meilleure assurance du ministre que tout va bien.

Je n'ai pas été étonné d'entendre le député de Leeds (M. Matheson), qui a si souvent défendu le ministre, assurer à la Chambre qu'il était ridicule de dire que les plus amples renseignements n'avaient pas été révélés. Comme il l'a dit, le ministre a fourni à la Chambre des renseignements en quantité formidable. Autrement dit, comment pouvons-nous dire que nous n'avons pas de renseignements lorsque le ministre de la Défense nationale a consenti à nous les donner et l'a fait en réalité plus que quiconque. Le député de Leeds nous a dit de considérer le nombre de fois où le ministre a comparu devant le comité et la multitude de questions auxquelles il a répondu. Qu'il me soit permis de répondre que personne n'est prêt à accorder la moindre valeur ou exactitude aux témoignages du ministre. De fait, après l'avoir vu altérer des témoignages, on en arrive même à soupçonner ses intentions. Personnellement, je dois dire à son sujet des choses que je n'ai jamais dites au sujet d'aucun ministre de la Couronne, c'est-à-dire que je ne saurais attribuer la moindre utilité aux renseignements en matière de défense qu'il communique à la Chambre. J'en soupçonne l'authenticité et, en réalité, je ne les accepterai pas tant qu'il n'aura pas décidé, devant les accusations portées contre lui, de chercher à s'innocenter.

[M. Nugent.]

Je ne veux pas reprendre la discussion qui a déjà eu lieu sur ce sujet. Ce qui importe c'est que tous les Canadiens se rendent compte que les critiques du ministre sont inquiètes de l'insuffisance des renseignements. Par exemple, la *Tri-Service Identities Organization*, dans une lettre adressée aux députés, disait dans le dernier paragraphe:

Nous espérons que vous nous appuierez en vue d'obtenir une sorte de commission d'enquête, mais il faudrait auparavant persuader le ministre de la Défense nationale de suivre la méthode rationnelle et démocratique qui consiste à convoquer de nouveau le comité de la défense avant de présenter le bill d'unification. Vous admettez, nous l'espérons, qu'une question aussi importante que la défense nationale mérite un examen approfondi, impartial et public.

Le ministre prétend que ces critiques émanent d'un tas d'amiraux qui essaient de reprendre les rênes. La réponse qu'il a donnée à la Chambre indiquait que toute la difficulté tient à ce que les échelons supérieurs du personnel ne parviennent pas à accorder au gouvernement l'autorité ultime sur les forces armées, et il voudrait nous faire croire qu'il s'agit d'un complot où les échelons supérieurs du personnel cherchent à faire la loi au gouvernement. A mon avis, cet expédient est condamnable et insulte délibérément ceux qui ont consacré leur vie à la défense. Certes, ce n'est pas la seule fois que le ministre ait insulté la plupart des hauts officiers, et ceux-ci ont trouvé qu'il valait mieux démissionner que de suivre ses plans téméraires.

L'Association des officiers de l'aviation, dont les membres méritent la confiance du pays et notre gratitude pour le service accompli pendant les deux dernières guerres mondiales, a écrit en vue d'obtenir certains renseignements. Elle a demandé ce que signifient l'unification et l'intégration. Je pense que cette façon d'aborder la question de la défense montre quelles dispositions ont régné à la Chambre des communes jusqu'à l'avènement du ministre: un esprit investigateur, le désir de se renseigner et un véritable souci du bien-être du pays, au lieu d'une glorification personnelle et exclusive du ministre de la Défense nationale.

Dans son mémoire, la Ligue de la marine du Canada manifeste exactement la même attitude. Même si, évidemment, l'Association a de nombreux motifs pour juger que le ministre devrait être condamné sur-le-champ, et pourrait citer, notamment, son caractère et sa conduite, la façon dont il a traité les forces armées et la confusion qu'il a semée dans le pays, le mémoire ne laisse voir que son seul désir d'être renseignée. La chose est évidente dans le dernier paragraphe du mémoire, page